



REVV : Roulons En Ville à Vélo

Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette

Association socioculturelle loi 1901
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65
valence.revv@fubicy.org



Re-aménagement de l'avenue de la République à **Guilherand Granges** - Proposition de REVV -

Aménagements paysagers : Cela nous paraît incohérent si ça n'est pas en zone 30. La limitation de la vitesse sur le pont va passer à 50 km/h, ce qui rendra possible une limite à 30 km/h avant le rond point.

Plantations : Il faudrait limiter la hauteur à 50 cm aux abords des passages piétons et des débouchés cyclistes pour que ces usagers soient nettement visibles par les automobilistes.



Voie de déviation Valence – Saint Péray réservée au bus dans la seconde moitié, après la sortie vers la rue Louis Pasteur : Il y a un risque de « cisaillement » par les voitures tournant à droite. Pour bien signaler la présence de cyclistes allant tout droit il faudrait prolonger le marquage de la bande cyclable jusqu'à la voie bus et peindre au sol en amont un triangle rouge « attention cycliste ».



Voie de déviation Valence – Soyons dangereuse pour les cyclistes : Elle a été élargie pour permettre le passage des bus. Tant qu'elle ne sera pas une voie réservée aux bus elle restera dangereuse pour les cyclistes, sur la bande ou arrivant du rond point par la gauche.



Virgule pour permettre aux cyclistes de sortir du rond point vers Valence : Le passage est trop étroit, trop courbé, et la végétation masque les cyclistes. Il faut rectifier le débouché en créant une voie parallèle jusqu'au passage piéton, de manière à rendre les cyclistes visibles par les automobilistes.



Virgule pour permettre aux cyclistes de sortir du rond point vers Saint Péray : Cet aménagement est utile et sécurisant, à condition que la voie réservée aux bus soit respectée.



Bateaux des passages piétons et vélos : La bordure crée un seuil très gênant pour les personnes handicapées. Il faut une surface complètement plane pour le passage des fauteuils roulants et des vélos.



Plateaux traversants : Il ne faut ne pas mettre de bordure de trottoir, mais au contraire maintenir la continuité du domaine piéton pour que l'automobiliste se sente sur le territoire du piéton.

Itinéraire cyclable pour aller de Valence en direction de Soyons par la rue Thiers : La signalisation reste à mettre en place pour indiquer la possibilité aux cyclistes.